



N° Siret : 189 740 111 00019
Déclaration d'activité : 98 97 02298 97

Établissement accueillant
le public à mobilité réduite

*« Avec La
Chambre de Métiers,
je me forme, j'avance »*

Plus-value de la formation

Augmenter
votre employabilité

Validation

Examen final de
certification

CONTACTS

SAINTE CLOTILDE

roselyne.coindelvel@cma-reunion.fr

Tél. : 0262 28 18 30

ZAC Patates à Durand
Avenue Stanislas Gimart,
97490 Sainte-Clotilde

SAINT PIERRE

fc2formation@cma-reunion.fr

65 rue du Père Lafosse

97410 Saint-Pierre Tél. : 0262 96 12 66

www.artisanat974.re / www.reparer.re
www.monartisan.re

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi

Action courte

RS 5635

URMA Sainte Clotilde, Saint Pierre

DATE - DUREE

- Dates : du 24 juillet 2023 au 30 septembre 2023
- Durée : 182 heures
- Tarif : Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise : 1820 €
(coût inscription à l'examen non compris : 206€ à confirmer)
- Horaires : consulter le centre - 3 à 4 jours par semaine selon la planification
- Accompagnement aux démarches de financement :
Artisan non salarié : FAFCEA, CPF
Salarié et Artisan salarié : OPÉRATEUR DE COMPÉTENCE, CPF
Demandeur d'emploi : Pôle Emploi, Conseil Régional, CPF...

MODALITES D'ACCES

- Dossier de candidature + pièces justificatives
- Test de sélection

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances réglementaires et les compétences liées à l'exercice de l'activité de taxi. Préparer le candidat aux épreuves de l'examen.

PUBLICS - PRE REQUIS

- Chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi
- Etre titulaire du permis B boîte manuelle + 3 ans
- Avoir un diplôme de niveau 4 (BAC)

CONTENUS DE LA FORMATION

- Module A : Réglementation du transport public particulier de personnes – 42h00
- Module B : Gestion – 35h00
- Module C : Sécurité routière – 21h00
- Module D : Capacité d'expression et de compréhension en langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes – 7h00
- Module E : Capacité d'expression et compréhension en anglais – 7h00
- Module F(T) : connaissance du territoire et réglementation locale – 21h00
- Module G(T) : portant sur la réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité – 14h00
- Prévention et secours civique de niveau 1 : 7h00
- Module Préparation à la conduite – 28 heures (en salle : 7h et simulation sur route : 21h)

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation- véhicule taxi école avec boîte manuelle
- Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et en tenant compte également du niveau des stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

- Ce parcours de formation nous impose de suivre strictement ce qui est prescrit par l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport.
- Positionnement : QCM
- QCM et / ou exercices d'application et / ou mise en situation

Intervenants

Intervenants disposant d'une expertise dans l'accompagnement des apprenants de la discipline